

Lettres
d'Yves de
Chartres.

restitutions qu'une partie des Chanoines avoit employées à la dépenſe d'une députation qu'ils avoient faite au Roi, pour lui demander juſtice contre les vexations de la Comteſſe de Chartres.

La cent trente-troisième eſt adreſſée à Richard Evêque d'Albane, Legat du Pape : il ſ'y juſtifie ſur la ſimonie qu'on l'accuſoit de permettre dans ſon Diocèſe ; & il dit que ſi le Doyen, le Chantre & les Chanoines de ſon Eglife exigent quelque choſe de ceux qui prennent poſſeſſion des Canonics de leur Eglife, c'eſt malgré lui qu'ils le font ; & qu'ils ſoutiennent leur coûtume, par l'exemple de l'Eglife de Rome, dans laquelle les Cameriers & les autres Officiers du Sacré Palais exigent des Evêques & des Abbez des ſommes, qu'ils pallient du nom d'oblation & de benediçtion ; qu'il fait tout ce qu'il peut pour déraciner cet uſage, mais qu'il eſt obligé de le ſouffrir dans ces temps difficiles.

Dans la cent trente quatrième écrite à Daimbert Archevêque de Sens, il décide qu'une fille que ſon Perc a promis en mariage au fils d'un autre avant qu'elle fût en état de donner ſon conſentement, n'eſt point engagée, ſi elle n'y conſent auſſi, quand elle a l'uſage de la raiſon. Il fait auſſi ſçavoir à cet Archevêque que Guillaume fils de la Comteſſe de Chartres, a juré qu'il le ferait perir avec tout ſon Clergé, s'ils n'acquieſcoient à ſes prétentions : que depuis ce temps il n'a pas voulu célébrer l'Office Divin devant lui, ni lui donner la benediçtion Episcopale ; mais qu'il a différé de l'excommunier, juſqu'à ce qu'il fût ſoutenu par pluſieurs de ſes Contres.

Par la cent trente-cinquième il adreſſe au Pape un Chevalier revenu de la Terre-Sainte, qui avoit fait mutiler un Prêtre Moine de Bonneval, pour ſe vanger de ce qu'il avoit fait battre quelques-uns de ſes gens qui lui voloient del'herbe. Yves de Chartres lui avoit défendu de porter les armes, & ſ'impoſé une penitence de quatorze ans, & il ſ'y étoit ſoumis ; mais enſuite il avoit fait de grandes inſtances qu'on lui permit de porter les armes, à cauſe qu'il étoit expoſé aux inſultes de ſes ennemis. Yves de Chartres l'envoie à Rome, & laiſſe la choſe au jugement du Pape.

La cent trente-fixième eſt adreſſée à la Comteſſe Adele : il lui mande que ſ'il avoit eu deſſein d'exciter du trouble dans ſa Comté, il l'auroit pu faire facilement, parce qu'il y avoit des gens puiffans qui l'auroient ſecouru ; mais qu'il avoit toujours cherché la paix, & qu'il croioit avoir trouvé le moiën de la faire au contentement des uns & des autres, ſans le ferment que Guillaume ſon fils avoit fait contre ſon Eglife ;

qu'il avoit différé de l'excommunier à ſa conſideration, & qu'il la prioit d'empêcher ſes ſuites de ces deſordres.

Lettres
d'Yves de
Chartres.

La cent trente-septième eſt écrite au Chapitre de Beauvais, ſur ce qu'un des Chanoines étoit pourſuivi criminellement à la Cour du Roi. Yves de Chartres leur mande que ſelon l'ordre de l'Eglife, il doit être jugé dans ſon Chapitre ; & que ſ'ils ſe trouvent aſſez courageux pour tout ſouffrir pour la défenſe de leurs droits, ils doivent les ſoutenir ; mais que ſi cela n'eſt pas, il n'a point de conſeil à leur donner.

Dans la cent trente-huitième il écrit à Wulgrin & à Etienne Archidiares de Paris, ſur le différent qui étoit ſurvenu dans le Clergé de cette Ville, touchant l'élection d'un Evêque. Il leur déclare qu'il ne donnera ſon conſentement à aucune élection qu'elle ne ſoit faite d'un commun conſentement du Clergé & du Peuple, & approuvée par le Metropolitan & par ſes Suffragans. Il les avertit & les exhorte de ne rien faire par haine ou par ambition, & trouve mauvais qu'ils aient conſenti que cette affaire fût diſcutée en préſence du Roi.

Dans la cent trente-neuvième il écrit à Daimbert Archevêque de Sens, que l'affaire touchant l'élection d'un Evêque de Paris, devoit être portée devant lui, & que c'étoit à lui à aſſembler les Evêques ſes Suffragans pour l'examiner.

Dans la cent quarantième il raſſure un homme qui faiſoit difficulté d'aſſiſter à la Meſſe & de recevoir la Communion des Prêtres qu'il ne croioit pas de bonne vic.

Dans la cent quarante-unième écrite à Richard Evêque d'Albane, & Legat du Saint Siege ; il lui mande qu'il ſe réjouiroit autant de l'abolition du Roi Philippe, qu'il a eu de douleur de ſon excommunication, s'il croioit qu'on pût la lui accorder avec honneur pour le Saint Siege : que quoiqu'il ne ſoit pas tout-à-fait perſuadé de la conversion de ce Prince, il n'oſe pas néanmoins s'oppoſer à ſon abolition ; mais qu'il lui conſeille de faire cette ceremonie publiquement & ſolemnellement, & qu'il ſouhaiteroit qu'elle ſe fit ailleurs qu'à Sens : qu'il voudroit bien ſe trouver au Concile qu'il lui a marqué ; mais qu'il n'y oſeroit aller, à cauſe de l'indignation du Roi, qui eſt en colere contre lui depuis dix ans. Cette Lettre eſt de l'an 1104.

Par la cent quarante-deuxième il remercie Mathilde Reine d'Angleterre des cloches qu'elle lui avoit envoyées pour l'Eglife de Chartres, & de ce qu'elle lui avoit promis de faire réparer le bâtiment & les ornemens de cette Eglife.

Dans la cent quarante-troisième écrite à Robert Comte de Meulan ; il le remercie de ce qu'il